



GUIDE DE ROUTE



**GRAND PRIX
DE CHARDONNAY
(BOURGOGNE FRANCHE COMTE)
SAMEDI 9 AVRIL 2022**

COUPE DE FRANCE N FEMMES 2022

2EME MANCHE - GRAND PRIX DE CHARDONNAY (BFRC)

Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6
Mesures Sanitaires	7
Récompenses / Dotations	8
Liste des N Femmes engagées	9
Carte et profil du parcours	10-11
Itinéraire-horaire	12
Contacts	13
Partenaires	14



ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation du Grand Prix de Chardonnay, 2^{ème} manche de la Coupe de France N1 Femmes, est constitué par les membres suivants :

Président	Sébastien BARBEY
Vice-président	Maximilien DOUVRE
Secrétaire	Norbert PRUDON
Trésorier	Benjamin BEREZIAT

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	Max MICHAUD
Commissaire 1	Rodolphe CRAMETE
Commissaire 2	Morgane GARNIER
Juge à l'arrivée	Audrey DUMAS
Commissaire moto 1	Christophe FLACELIERE
Commissaire moto 2	Sandrine DUFOUR

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « National Femmes », les équipes participantes à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) **au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve via Cicle Web.

La **clôture des engagements** est fixée au :

Mercredi 6 avril 2022 à 20h00

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements de équipes étrangères et des individuelles d'équipes UCI seront traitées par l'organisateur.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES

1ère Catégorie	3ème Catégorie
2ème Catégorie	Junior

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- ▶ [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- ▶ [Reglement-CPF-Femmes-2022](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve Grand Prix de Chardonnay est organisée par le Vélo Club Tournus sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se disputera le samedi 9 avril 2022 à Chardonnay (71).

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes 1ère, 2ème et 3ème catégorie et juniors.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 2^{ème} manche de la Coupe de France National 1 Femmes 2022.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Participant(e)s admises (1ère, 2ème, 3ème cat. et juniors) par ordre de priorité :

- ▶ Équipes labellisées « National 1 Femmes », *
- ▶ Sélections régionales,
- ▶ Sélections départementales,
- ▶ Individuelles d'équipes UCI, **
- ▶ Équipes étrangères sur invitation ***
- ▶ Individuelles de clubs (listées haut-niveau)

* effectif définitif déclaré au 28 février 2022.

** maximum 3 d'une même équipe UCI

*** maximum 4 équipes étrangères (équipes non enregistrées UCI)

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le **vendredi 8 avril 2022 de 16h30 et 18h45** à la Cave de Lugny à Chardonnay, Route d'Uchizy 71700 Chardonnay

La vérification des licences se fera à la permanence.

La **réunion des directeurs sportifs**, organisée suivant le règlement de la FFC, en présence du Collège des arbitres, est fixée le **vendredi 8 avril 2022 à 19h00** au même endroit.

La **signature** de la feuille de départ se fera à partir de **12h30, le samedi 9 avril** au podium protocolaire.

ARTICLE 5. RADIO - TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.575.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sports Médias.

Le service est assuré au moyen de 2 voitures neutre et 1 moto neutre, avec chauffeurs et mécaniciens.

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire, au minimum, d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application

des dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes 2022, l'ordre des voitures sera défini comme suit :

Pour la 1 ^{ère} épreuve de la Coupe de France	→ → →			
	1 ^{er} tirage au sort	2 ^{ème} tirage au sort	3 ^{ème} tirage au sort	4 ^{ème} tirage au sort
Équipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non

ARTICLE 7. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur. Les ravitaillements seront effectués pied à terre, en poste fixe, par le personnel d'accompagnement des équipes à l'exclusion de toute autre personne. Ils auront lieu obligatoirement du côté droit de la route. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation.

ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

Toute concurrente arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps de la vainqueur ne figurera dans le classement. De plus, durant l'épreuve et pour des raisons de sécurité, toute concurrente dépassant 10 min du peloton principal devra s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement individuel Junior
- ▶ Classement individuel Espoir
- ▶ Classement « Sprint 71 »
- ▶ Classement « Meilleur grimpeur »
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement par équipe National 1 Femmes

Classement « Sprint 71 »

Un classement sprint sera disputé sur la ligne d'arrivée lors du 9ème passage sur la ligne (km 70,20).

Les 3 premières concurrentes se verront attribuer des points selon le barème suivant : 4 - 2 - 1 points.

Classement « Meilleur Grimpeur »

Un classement Grimpeur sera disputé au km 3,5 du circuit dans la Côte de Gratay : 2ème, 4ème, 6ème, 8ème, 10ème et 12ème tour

Les 4 premières concurrentes se verront attribuer des points selon le barème suivant : 6 - 4 - 2 - 1 points.

En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement général, celles-ci sont départagées dans un premier temps, par leur nombre de premières places au classement annexe et enfin selon leur place au classement de l'épreuve.

ARTICLE 10. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués pour l'épreuve :

Classement individuel			
762€ / 20			
1 ère	155 €	11 ème	13 €
2 ème	114 €	12 ème	11 €
3 ème	91 €	13 ème	11 €

4 ème	76 €	14 ème	11 €
5 ème	61 €	15 ème	9 €
6 ème	53 €	16 ème	9 €
7 ème	42 €	17 ème	9 €
8 ème	34 €	18 ème	9 €
9 ème	23 €	19 ème	8 €
10 ème	15 €	20 ème	8 €

Classement « Meilleur grimpeur »			
300 € / 5			
1 ère	120 €	4 ème	40 €
2 ème	70 €	5 ème	20 €
3 ème	50 €		

Classement « Sprint 71 »			
150 € / 3			
1 ère	75 €	3 ème	30 €
2 ème	45 €		

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de **1 212,00 euros**.

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu la salle municipale de Chardonnay.

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue, en tenue :

- ▶ Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve
- ▶ La première du classement « Espoir »
- ▶ La première du classement « Junior »
- ▶ La première du classement « Sprint 71 »
- ▶ La première du classement « Meilleur grimpeur »
- ▶ La première équipe du classement général par équipe provisoire « National 1 Femmes »

▶

ARTICLE 13. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée », validée par la Préfecture de Saône-et-Loire. Tous véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

ARTICLE 14. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : contact@chronoconsult.fr / 04 56 59 00 74.

ARTICLE 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureuses, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

ARTICLE 16. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS	
Date / Horaire	Vendredi 8 avril 2022 de 16h30 à 18h45
Lieu	Cave de Lugny à Chardonnay, Route d'Uchizy 71700 Chardonnay
REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	
Date / Horaire	Vendredi 8 avril 2022 à 19h00
Lieu	Cave de Lugny à Chardonnay, Route d'Uchizy 71700 Chardonnay
SIGNATURE	
Horaire	Samedi 9 avril 2022 de 12h30 à 13h20
Lieu	Podium protocolaire
LOCAL ANTI-DOPAGE	
Lieu	Salle municipale de Chardonnay

HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME

Adresse : 3 Rue Gabriel Jeanton 71700 Tournus

Téléphone : 03 85 27 00 20

Mail : contact@tournus-tourisme.com

HÔTELS

NOM	ADRESSE
Hôtel Le Kolibri	Rue Georges Mazoyer 71700 Tournus 03 85 51 96 60
Hôtel Le Rempart	2 Avenue Gambetta 71700 Tournus 03 85 51 10 56
Hôtel Le Sauvage	15 Place du Champ de Mars 71700 Tournus 03 85 51 14 45
Hôtel Le Terminus	21 Avenue Gambetta 71700 Tournus 03 85 51 05 54
Village Motel	Rue des Lauriers 71700 Tournus 03 85 51 07 45
La Mirandole	Avenue du Clos Mouron 71700 Tournus 03 85 51 23 86



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures sanitaires selon décisions en vigueur
sur www.sports.gouv.fr





A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans), la **première équipe de l'épreuve** et la **première structure N1 de l'épreuve** pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 1 Femmes et aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2022.

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.



BREIZH LADIES



SPRINTER NICE METROPOLE



TEAM CENTRE VAL DE LOIRE FÉMININ



TEAM ELLES - GROUPAMA PAYS DE LA LOIRE



TEAM FÉMININ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



TEAM FÉMININ CHAMBÉRY



TEAM GROUPE ABADIE LE BOULOU



TEAM MACADAM'S COWBOYS

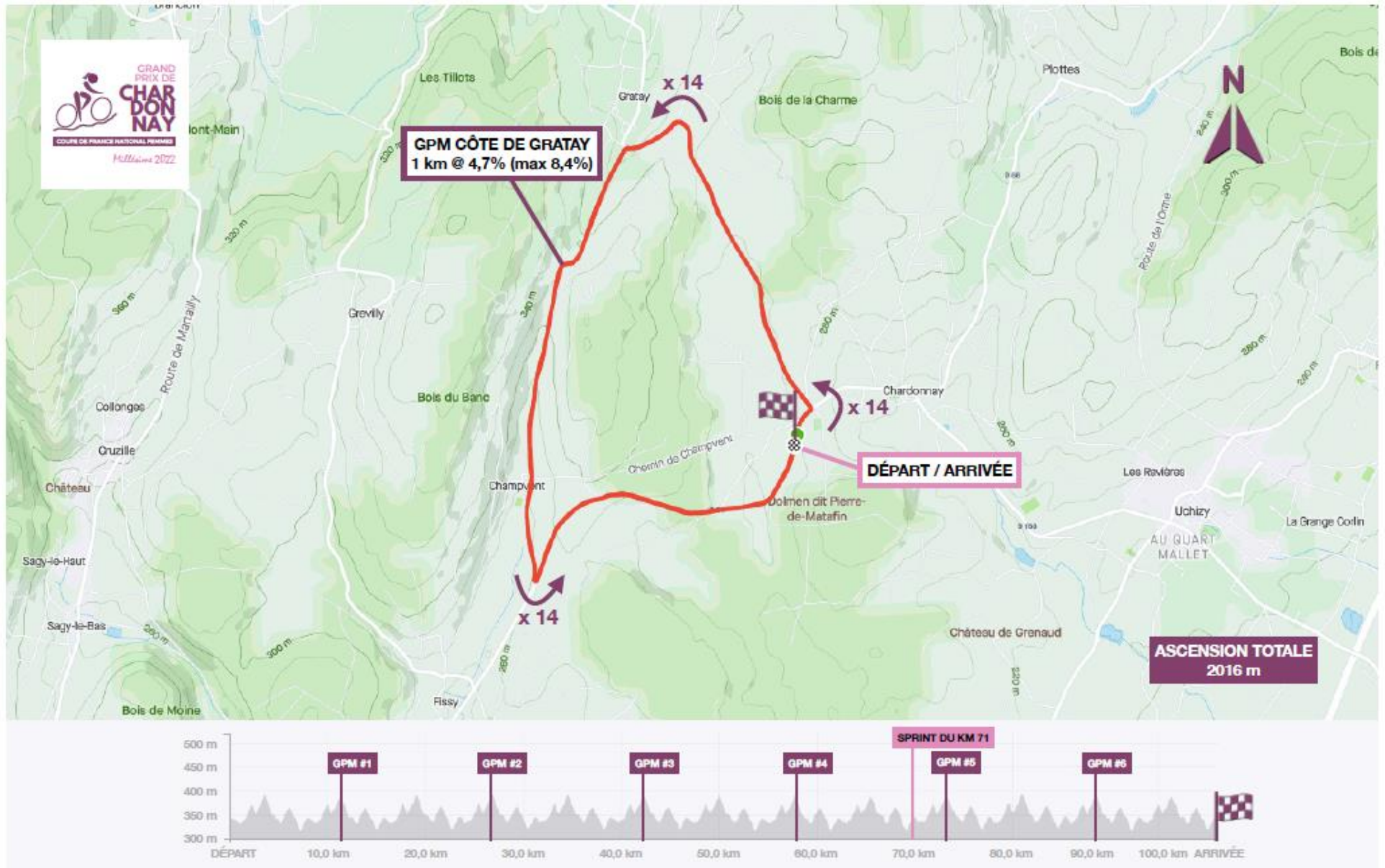


UVCA TROYES



VC MORTEAU MONTEBENOIT

L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.



PROFIL DU CIRCUIT



PROFIL DES 500 DERNIERS MÈTRES



ITINERAIRE	KM PARCOURUS	KM A PARCOURIR	HORAIRE COURSE EN FONCTION DE LA MOYENNE HORAIRE (KM/H)		
			38	36	34
D56 - DÉPART	0,000	109,200	13:30	13:30	13:30
Carrefour D56 - D163	0,160	109,040	13:30	13:30	13:30
Gratay, Ozenay	1,020	108,180	13:31	13:31	13:31
Carrefour D163 - D463, Route de Gratay	2,590	106,610	13:34	13:34	13:34
Côte de Gratay	3,500	105,700	13:35	13:35	13:36
Champvent, Chardonnay	4,500	104,700	13:37	13:37	13:37
Carrefour D463, Route de Gratay - D56	5,490	103,710	13:38	13:39	13:39
D56 - 1er passage sur la ligne d'arrivée	7,800	101,400	13:42	13:43	13:43
D56 - 2ème passage sur la ligne d'arrivée	15,600	93,600	13:54	13:56	13:57
GPM - Côte de Gratay #1	19,100	90,100	14:00	14:01	14:03
D56 - 3ème passage sur la ligne d'arrivée	23,400	85,800	14:06	14:09	14:11
D56 - 4ème passage sur la ligne d'arrivée	31,200	78,000	14:19	14:22	14:25
GPM - Côte de Gratay #2	34,700	74,500	14:24	14:27	14:31
D56 - 5ème passage sur la ligne d'arrivée	39,000	70,200	14:31	14:35	14:38
D56 - 6ème passage sur la ligne d'arrivée	46,800	62,400	14:43	14:48	14:52
GPM - Côte de Gratay #3	50,300	58,900	14:49	14:53	14:58
D56 - 7ème passage sur la ligne d'arrivée	54,600	54,600	14:56	15:01	15:06
D56 - 8ème passage sur la ligne d'arrivée	62,400	46,800	15:08	15:14	15:20
GPM - Côte de Gratay #4	65,900	43,300	15:14	15:19	15:26
D56 - 9ème passage sur la ligne d'arrivée - SPRINT KM 71	70,200	39,000	15:20	15:27	15:33
D56 - 10ème passage sur la ligne d'arrivée	78,000	31,200	15:33	15:40	15:47
GPM - Côte de Gratay #5	81,500	27,700	15:38	15:45	15:53
D56 - 11ème passage sur la ligne d'arrivée	85,800	23,400	15:45	15:53	16:01
D56 - 12ème passage sur la ligne d'arrivée	93,600	15,600	15:57	16:06	16:15
GPM - Côte de Gratay #6	97,100	12,100	16:03	16:11	16:21
D56 - 13ème passage sur la ligne d'arrivée	101,400	7,800	16:10	16:19	16:28
D56 - ARRIVÉE	109,200	0,000	16:22	16:32	16:42

CONTACTS ORGANISATION

VÉLO CLUB TOURNUS

8 Place Carnot
71700 TOURNUS

Sébastien BARBEY

06 09 52 31 87

E-mail : organisation@grandprixdechardonnay.fr

Site Internet : <https://grandprixdechardonnay.fr/>



PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES
OFFICIELS





DIRECTION DES ACTIVITÉS SPORTIVES

COORDINATEUR ROUTE FEMMES

Brendan GICQUELLO

b.gicquello@ffc.fr
+33.(0)1.81.88.09.53

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>